



SNUipp

128, Bd Auguste Blanqui
75013 Paris
Tél : 01 44 08 69 30
Fax: 01 44 08 69 40

Paris le 09 mai 2011

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Directeur Général de l'Enseignement Scolaire
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse
et de la Vie Associative
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Directeur,

Je tiens à attirer votre attention sur la mise en place du Livret Personnel de Compétences dans les écoles primaires rendu obligatoire par la *circulaire parue au BO du 8 juillet 2010*.

Les enseignants du premier degré travaillent depuis longtemps à partir des compétences comme en témoigne l'élaboration de multiples livrets scolaires à visée pédagogique et sociale. Le SNUipp-FSU partage la nécessité de mesurer les progrès des élèves et de connaître aussi précisément que possible leur degré d'acquisition des compétences. Il s'agit là de modalités moins stigmatisantes et décourageantes que d'autres formes d'évaluation.

Cependant, ce nouveau livret à renseigner avant la fin de l'année pour les élèves de CE1 et de CM2 est perçu comme une nouvelle demande institutionnelle, sans que les équipes enseignantes n'en perçoivent ni le sens politique, ni l'intérêt pédagogique. En cause, également le manque d'accompagnement des équipes et de temps de concertation qui nuit gravement à sa compréhension et à son appropriation.

Dans les écoles, ce livret très imparfait va générer une charge de travail supplémentaire ainsi que de nouvelles questions professionnelles. Les enseignants auront en effet à renseigner à la fois les livrets scolaires s'appuyant sur les programmes et le Livret Personnel de Compétences basé sur le socle commun. L'exercice est rendu d'autant plus complexe que les compétences des programmes annuels ne sont pas toujours cohérentes avec celles du socle. Le risque de bricolage est grand. Certains items trop flous sont tout simplement impossibles à remplir. Le dispositif va créer de réelles difficultés aux enseignants qui devront attester de l'acquisition totale ou non de compétences destinées à valider les paliers 1 et 2 du socle.

Pour le SNUipp-FSU, il est urgent de revenir à des principes simples et lisibles en matière d'évaluation des élèves. Les enseignants ont avant tout besoin d'outils pédagogiques et non de dispositifs d'attestation qui se transforment en de véritables usines à cases. C'est pour cette raison qu'en l'état, nous vous demandons de suspendre la mise en oeuvre du Livret Personnel de Compétences afin de mettre en place des formations et des outils cohérents de suivi des élèves pour que les enseignants se rendent compte des progrès de leurs élèves, en rendent compte aux familles, et assurent le suivi des compétences du socle.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sébastien SIHR

